

**COMPTE-RENDU**  
**de la 2<sup>ème</sup> séance plénière du Conseil de la Communauté**  
**d'Agglomération Sarreguemines Confluences**  
**du 9 septembre 2020**



**Objet : 2<sup>ème</sup> réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 9 septembre 2020, à 18h30.**

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du trois septembre deux mille vingt adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

**Présents :** Roland ROTH, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Bernard BARTHEL, Gaston MEYER, Dominique GEY, Hubert BOURING, Claude DECKER, Jean-Luc ECHIVARD, Christiane MALLICK, Etienne BANHOLZER, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Bernard FOUILHAC-GARY, Michaël FREYERMUTH, Armand GILLET, Henri HAXAIRE, Roger HEIM, Patricia MOMPER, Sandrine MOMPER, Daniel MULLER, Sylvain NEUGEBAUER, Franck PHILIPPI, Bertrand POTIE, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Pascal TARILLON, Christophe THIEL, Michaël WEBER, Pascal WEISSLINGER, Yves ZINS, Alain BARDA, Stéphanie BEDE-VÖLKER, Isabelle BEHR, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, François BOURBEAU, Muriele BREITENBACH, Christine CARAFA, Carole DIDIOT, Véronique DOH (Procuration à Christine MARCHAL à compter du point 10.54), Jean-Claude FELD, Evelyne FIRTION, Michèle GABRIEL, Christiane HECKEL, Anne-Marie HENRY, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Christine MARCHAL, Nicole MULLER-BECKER, Jean-Luc NEUMANN, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH (procuration à Jean-Luc ECHIVARD jusqu'à son arrivée au point 1.35), Michel ROUCHON, Jean-Paul SCHMITT, Corinne THINNES, Sylvie THIRION, Jean-Claude VOGEL.

**Procurations:** Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF, Durkut CAN ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER, Ludovic ESTREICH ayant donné pouvoir à Christophe THIEL, Marielle ALLARD ayant donné pouvoir à Pascal WEISSLINGER, Régis BRUCKER ayant donné pouvoir à François BOURBEAU, Alain DANN ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Sébastien JUNG ayant donné pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Maxime TRITZ ayant donné pouvoir à Dominique LIMBACH, Frédéric FERRY suppléant de Philippe LEGATO, Maryse GRCIC suppléante de Jean-Luc LUTZ, Céline BRULLARD suppléante de Jean-Pierre MULLER, Bernard BORDE suppléant de Jacques SENDRAS.

**Absents non excusés :** Pierre-Jean DIDIOT (Présent durant l'appel et l'approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2020), Lucien DORSCHNER, Eric BAUER, Irène BERG, Anne FOLNY (présente durant l'appel et l'approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2020).

**Participaient également à la réunion :**

M. MATHY, Directeur Général des Services  
M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques  
M. STENGER, Directeur Général Adjoint des Services Finances  
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du samedi 11 juillet 2020 est adopté et signé séance tenante.

# Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 9 septembre 2020

## 01. Administration générale

### 01.1 Adoption du règlement intérieur de l'assemblée communautaire

#### Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences joint à la présente délibération,

De charger le Président de prendre toutes mesures visant à faire appliquer ce règlement.

### 01.2 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

#### Décide

à l'unanimité des voix,

De déclarer membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA, à caractère permanent, auprès de M. le Président de la Communauté d'Agglomération en qualité de président de droit, ou son remplaçant désigné par arrêté du Président, les membres suivants :

- Membres titulaires :
  1. M. Claude DECKER
  2. M. Jean-Marc SCHWARTZ
  3. M. Dominique LIMBACH
  4. M. Jean-Claude KRATZ
  5. M. Marc ZINGRAFF
- Membres suppléants :
  1. M. Hubert BOURING
  2. Mme Christiane MALLICK
  3. M. Michel ROUCHON
  4. M. Daniel MULLER
  5. M. Jean-Luc LUTZ

De préciser que ces Commissions, composées des mêmes membres, auront compétence pour :

- l'attribution des marchés à procédure formalisée, et leurs éventuelles modifications (avenants), concernant la commission d'appel d'offres ;
- donner un avis relatif aux marchés passés selon des procédures adaptées (article 27 du décret n° 2016-360) et leurs éventuelles modifications (avenants), si elle est saisie, concernant la commission MAPA ;

De charger le Président de prendre toutes les mesures nécessaires.

### **01.3 Constitution de la commission Délégation de Service Public (DSP)**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner les conseillers communautaires suivants pour siéger au sein de la Commission Délégation de service public, présidée par le Président, M. Roland ROTH, ou son représentant, qui sera désigné par arrêté du Président :

- Membres titulaires :

1. M. Durkut CAN
2. M. Hubert BOURING
3. M. Pascal TARILLON
4. Mme Christiane HECKEL
5. M. Dominique LIMBACH

- Membres suppléants :

1. M. Bernard FOUILHAC-GARY
2. M. Roger HEIM
3. M. Yves ZINS
4. M. Henri HAXAIRE
5. M. François BOURBEAU

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

### **01.4 Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

De désigner les conseillers communautaires suivants :

– Membres titulaires :

1. M. Roland ROTH, Président titulaire
2. M. Dominique LIMBACH
3. M. Durkut CAN
4. M. Jean-Bernard BARTHEL
5. M. Claude DECKER
6. M. Joël NIEDERLAENDER

– Membres suppléants :

1. M. Jean-Claude KRATZ, Président suppléant
2. M. Hubert BOURING
3. M. Gaston MEYER
4. M. Michel ROUCHON
5. M. Armand GILLET
6. M. Etienne BANHOLZER

– Associations :

1. Un représentant de l'Association des Paralysés de France
2. Un représentant d'UFC Consommateurs

D'autoriser le Président à désigner les représentants associatifs par arrêté,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires au fonctionnement de cette commission.

### **01.5 Conseil d'exploitation de la régie des transports urbains**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De fixer la composition du Conseil d'exploitation de la régie des transports urbains comme suit :

- 4 représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération :
  1. M. Dominique LIMBACH
  2. M. Claude DECKER
  3. Mme Christiane MALLICK
  4. M. Pascal WEISSLINGER
  
- 4 représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération :
  1. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
  2. M. Gaston MEYER
  3. M. Jean-Luc LUTZ
  4. M. Sébastien SCHMITT
  
- 3 représentants de la société civile en lien avec les transports urbains :
  1. un membre local de l'APF (Association des Paralysés de France) ou une personne à mobilité réduite utilisant le réseau
  2. un membre de la FNAUT (Fédération Nationale des Usagers des Transports) ou un abonné régulier du réseau Cabus
  3. un représentant d'un établissement de l'enseignement secondaire pour la communauté éducative

D'autoriser le Président à désigner les représentants associatifs par arrêté,

D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions pour la mise en place de ce Conseil d'exploitation.

### **01.6 Commission intercommunale pour l'accessibilité**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De créer la commission intercommunale pour l'accessibilité composée de :

- 8 représentants du Conseil Communautaire :
  1. M. Roland ROTH, président de la commission
  2. M. Hubert BOURING
  3. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
  4. M. Gaston MEYER
  5. Mme Bernadette NICKLAUS
  6. M. Dominique LIMBACH
  7. Mme Christiane HECKEL
  8. M. Dominique GEY

- 1 représentant des handicapés moteurs : Association des Paralysés de France (APF)
- 1 représentant des handicapés mentaux : UDAF – AFAEI
- 1 représentant des handicapés sourds : Institut National des Jeunes Sourds (INJS)
- 1 représentant des associations de personnes âgées
- 1 représentant des employeurs
- 1 représentant des salariés
- 2 représentants des usagers (centres nautiques, transports urbains)

De charger le Président de toutes les démarches pour constituer cette commission et de l'autoriser à procéder à la nomination des représentants des différents organismes et des usagers par arrêté.

**01.7 Commission d'accès au service de transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De créer une commission d'accès chargée d'examiner les demandes d'utilisation du service de transport spécifique dédié aux personnes à mobilité réduite,

De fixer la composition de la commission d'accès comme suit :

- 3 représentants de la Communauté d'Agglomération, étant noté que le président de la commission sera l'un de ces représentants et aura voix prépondérante :
  1. M. Dominique LIMBACH
  2. Mme Christiane MALLICK
  3. M. Jean-Luc LUTZ
- 1 représentant local de l'APF (Association des Paralysés de France) ou un usager du service
- 1 médecin référent
- 1 représentant de l'exploitant (avec voix consultative)

D'autoriser le Président à procéder à la désignation des trois représentants non élus par arrêté,

D'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires pour constituer la commission.

**01.8 Désignation de délégués au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du Groupement des Autorités Responsables de Transport :

- M. Dominique LIMBACH comme délégué titulaire
- M. Bernard FOUILHAC-GARY comme délégué suppléant

De charger le Président d'engager les démarches nécessaires à cet effet.

**01.9 Désignation des délégués au sein de l'association communautaire de promotion d'Espace Entreprises**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner en tant que délégués siégeant au sein de l'association communautaire de promotion de l'Espace Entreprises les membres suivants :

1. M. Roland ROTH
2. M. Marc ZINGRAFF
3. M. Gaston MEYER
4. M. Joël NIEDERLAENDER
5. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
6. M. Hubert BOURING
7. M. Jean-Claude KRATZ
8. M. Durkut CAN
9. M. Arnaud MATHY (pour la gestion financière de l'association)

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

**01.10 Désignation des représentants à la SEML Sarreguemines Confluences (Société d'Economie Mixte Locale)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégués de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de la Société d'Economie Mixte Locale Sarreguemines Confluences

1. M. Roland ROTH
2. M. Marc ZINGRAFF
3. M. Jean-Claude KRATZ
4. M. Hubert BOURING
5. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
6. M. Joël NIEDERLAENDER
7. M. Gaston MEYER
8. Mme Christiane MALLICK

De charger le Président de signer tout document et d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.11 Désignation des membres du comité "Aide intercommunale à l'investissement" (A2i)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du Comité A2i les conseillers communautaires suivants :

1. M. Roland ROTH
2. M. Marc ZINGRAFF
3. M. Hubert BOURING
4. M. Jean-Claude CUNAT

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.12 Désignation des représentants à Moselle Attractivité**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de l'agence « Moselle Attractivité » :

- Monsieur Roland ROTH, en sa qualité de Président, en tant que délégué titulaire,
- Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, en tant que déléguée suppléante,

De charger le Président ou les Vice-présidents délégués au développement économique et au tourisme d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

**01.13 Désignation d'un représentant du Président à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner, au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, M. Gaston MEYER en tant que représentant de M. Roland ROTH, qui pourra siéger à la place de ce dernier en cas d'empêchement de M. Roland ROTH, représentant de droit de l'EPCI au sein de ladite commission,

D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

**01.14 Désignation des délégués au Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle Est (SYDEME)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner les 9 délégués titulaires suivants au Comité syndical du SYDEME :

1. M. Roland ROTH
2. M. Joël NIEDERLAENDER
3. M. Durkut CAN
4. M. Hubert BOURING
5. M. Dominique LIMBACH
6. M. Cyrille FETIQUE
7. M. Bernard CLAVE
8. M. Jean-Luc LUTZ
9. M. Sylvain NEUGEBAUER

De désigner les 9 délégués suppléants suivants au Comité syndical du SYDEME :

1. M. Claude DECKER
2. M. Jean-Luc ECHIVARD
3. M. Michel ROUCHON
4. M. Armand GILLET
5. M. Bernard FOUILHAC-GARY
6. Mme Sonia BUR
7. M. Michaël WEBER
8. M. Bertrand POTIE
9. Mme Patricia MOMPER

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.15 Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration de Sarreguemines Confluences Habitat (SCH)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De doter Sarreguemines Confluences Habitat d'un Conseil d'Administration de 17 membres,

De désigner au Conseil d'Administration de Sarreguemines Confluences Habitat les délégués suivants :

- 6 membres élus :
  1. M. Roland ROTH
  2. M. Marc ZINGRAFF
  3. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
  4. M. Durkut CAN
  5. Mme Christiane MALLICK
  6. Mme Bernadette NICKLAUS
  
- 1 élu non membre du Conseil communautaire et qualifié : M. Gérard LEDIG
  
- 2 personnes qualifiées :
  1. Mme Chantal LEGERON
  2. M. Bernard FRANCK
  
- 1 représentant associatif : M. Marc KREMER, Emmaüs

D'autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

**01.16 Désignation d'un représentant au sein des Commissions d'Attribution des Logements (CAL) des bailleurs sociaux du territoire**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner Mme Christiane MALLICK comme suppléante du Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein des Commissions d'Attribution des Logements de Moselis, Logiest et Sarreguemines Confluences Habitat, pour l'attribution des logements situés sur le territoire,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

**01.17 Désignation d'un représentant au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner Mme Christiane MALLICK en tant que suppléante du Président au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,

D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches en ce sens.



**01.18 Désignation des représentants au Conseil d'Administration de Sarreguemines Tourisme**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner les 12 membres de droit du conseil d'administration de l'association « Sarreguemines Tourisme – Office de Tourisme Sarreguemines Confluences », à savoir :

1. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
2. M. Marc ZINGRAFF
3. Mme Christiane MALLICK
4. M. Claude DECKER
5. Mme Christiane HECKEL
6. M. Christophe MOURER
7. M. Bruno NEISS
8. Mme Marie-Rose THEOBALD
9. Mme Cathy SANITATE
10. Mme Véronique DOH
11. M. Bernard FOUILHAC-GARY
12. M. Jean-Luc LUTZ

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**01.19 Désignation des représentants au sein de l'association "Terres d'Oh! - Bassin Touristique de la Sarre"**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Roland ROTH comme représentant titulaire et Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF comme représentante suppléante de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines au sein des instances de l'association « Bassin Touristique de la Sarre »,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**01.20 Désignation des représentants aux Conseils d'Administration des collèges**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner :

- M. Dominique GEY, représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Fulrad de Sarreguemines,
- M. Dominique LIMBACH, représentant suppléant,
  
- M. Hubert BOURING, représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Himmelsberg de Sarreguemines,
- Mme Sandrine MOMPER, représentante suppléante,
  
- M. Pascal TARILLON, représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Jean Jaurès de Sarreguemines,
- Mme Patricia MOMPER, représentante suppléante,

- M. Michel ROUCHON, représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Val de Sarre de Grosbliederstroff,
- Mme Christiane MALLICK, représentante suppléante,
- Mme Sonia BUR, représentante titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Robert Doisneau de Sarralbe,
- M. Gaston MEYER, représentant suppléant,
- Mme Anne-Marie HENRY, représentante titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Jean-Baptiste Eblé de Puttelage-aux-Lacs,
- M. Jean-Luc ECHIVARD, représentant suppléant,

De charger le Président ou le Vice-président délégué d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

### **01.21 Désignation des représentants aux Conseils d'Administration des lycées**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner :

- M. Jean-Claude KRATZ comme représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration du lycée d'enseignement général technologique et professionnel Henri Nominé,
- M. Michaël WEBER comme représentant suppléant,
- Mme Sandrine MOMPER comme représentante titulaire au sein du Conseil d'Administration du lycée Jean de Pange,
- Mme Patricia MOMPER comme représentante suppléante,
- Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF comme représentante titulaire au sein du Conseil d'Administration du lycée Simon Lazard,
- Mme Christiane MALLICK comme représentante suppléante,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

### **01.22 Désignation d'un représentant au sein de l'association de l'ISEETECH**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Dominique GEY en tant que représentant au sein de l'association de l'ISEETECH,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

### **01.23 Désignation d'un représentant au sein de l'association pour la promotion de l'ISFATES**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Dominique GEY en tant que représentant au sein de l'association pour la promotion de l'ISFATES,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.24 Désignation des délégués au sein de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Moselle-Est**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Moselle-Est :

1. M. Dominique GEY comme titulaire
2. M. Jean-Claude KRATZ comme suppléant

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet

**01.25 Désignation des délégués au sein de l'association de l'Université Populaire Sarreguemines Confluences**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de l'association de l'Université Populaire Sarreguemines Confluences :

1. M. Marc ZINGRAFF
2. M. Jean-Claude KRATZ
3. M. Jean-Claude CUNAT
4. M. Dominique GEY
5. M. Denis PEIFFER
6. Mme Patricia MOMPER
7. Mme Virginie BLAZY
8. M. Gérard BERGANTZ
9. Mme Evelyne FIRTION

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.26 Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie du golf communautaire**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De déterminer la composition du Conseil d'exploitation de la régie du golf comme suit :

Conseillers communautaires titulaires :

1. M. Jean-Luc ECHIVARD
2. M. Jean-Marc SCHWARTZ
3. M. Marc ZINGRAFF
4. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
5. M. Michel ROUCHON
6. M. Jean-Luc LUTZ

Conseillers communautaires suppléants :

1. Mme Christiane MALLICK
2. M. Hubert BOURING
3. M. Daniel MULLER
4. M. Pascal WEISSLINGER
5. M. Maxime TRITZ
6. Mme Virginie BLAZY

Représentants experts :

1. Un membre du golf de nationalité française
2. Un membre du golf de nationalité allemande
3. Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ou de l'administration de l'Education Nationale
4. Un représentant de la Ligue lorraine de golf ou de la Fédération française de golf

D'autoriser le Président à désigner les représentants experts par arrêté,

D'autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires à la constitution de cette instance.

**01.27 Désignation des représentants au Syndicat intercommunal des eaux de la région de Sarralbe (SIERS)**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat des Eaux de la Région de Sarralbe :

<b>COMMUNES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
ERNESTVILLER	1. Jean-Claude BARTHEL 2. Didier PETERMANN	1. Cécilia PIAGNO
GUEBENHOUSE	1. Régis MULLER 2. Pascal WAGNER	1. Jérôme HILBERT
GRUNDVILLER	1. Emmanuelle SCHILLE 2. Simon LIEBGOTT	1. Mickaël WEISSKOPP
HAMBACH	1. Gérard KESSLER 2. Daniel MULLER	1. Serge SCHMITT
HAZEMBOURG	1. Céline BRULLARD 2. Jean-François GAERTNER	1. Jean-Pierre MULLER
HILSPRICH	1. Armand GILLET 2. Christian LORENTZ	1. Fabien DOLISY
HOLVING	1. Sacha HONNERT 2. Jean-Joseph ROUFF	1. Bernard CLAVE
KAPPELKINGER	1. Bertrand POTIE 2. René POTIER	1. Pascal FRANCOIS
LE VAL DE GUEBLANGE	1. Raymond BOUSCHBACHER 2. Dorothee GUYON	1. Angélique HENNEQUI
NEUFGRANGE	1. Christophe MOURER 2. Gérard LEDIG	1. Martine SCHAUB
PUTTELANGE AUX LACS	1. Claude DECKER 2. Francisco VICO	1. Gérard DURAND
REMERING	1. Jean-Luc ECHIVARD 2. Thierry POLLRATZKY	1. Jean-Jacques LINDEN
RICHELING	1. Sylvain NEUGEBAUER 2. Jean-Philippe SCHWEITZER	1. Joël GRAEF
St JEAN ROHRBACH	1. Vincent LEONARD 2. Cyrille FETIQUE	1. Régis WILSIUS
SARRALBE	1. Jean-Paul SCHMITT 2. Arlette BAUMANN	1. Guy ROSSLER
SILTZHEIM	1. Bertrand WERGUET 2. Sébastien SCHMITT	1. Stéphane FISCHER
WILLERWALD	1. Murièle BREITENBACH 2. Henri HAXAIRE	1. Luc BIRCKER

WITTRING	1. Bernard ROHR 2. Etienne BANHOLZER	1. Alain MUNSTER
WOUSTVILLER	1. Jean-Claude VOGEL 2. Emilie BETTINGER	1. Géraldine BUBEL

D'autoriser le Président à signer tout document en application de cette délibération.

**01.27 Désignation des représentants au Syndicat des eaux de Seingbouse**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat des Eaux de Seingbouse :

1. M. Denis LACROIX
2. M. René GRATZIUS

D'autoriser le Président à signer tout document en application de cette délibération.

**01.27 Désignation des représentants au Syndicat des eaux d'Hellimer-Fremestroff**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat des Eaux d'Hellimer-Fremestroff :

1. M. Christophe THIEL
2. M. Joseph BETTINGER

D'autoriser le Président à signer tout document en application de cette délibération.

**01.27 Désignation des représentants au Syndicat des eaux de Kalhausen**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat des Eaux de Kalhausen :

1. M. Gérard HOFFMANN
2. M. Marc FREYERMUTH
3. M. Michaël FREYERMUTH

D'autoriser le Président à signer tout document en application de cette délibération.

**01.27 Désignation des représentants au Syndicat des eaux de la Vallée de la Rose**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat des Eaux de la Vallée de la Rose :

1. M. Ludovic ESTREICH
2. M. Denis BAUER

D'autoriser le Président à signer tout document en application de cette délibération.

### **01.28 Désignation d'un représentant au syndicat d'assainissement d'Insming**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner, pour représenter notre EPCI au sein du Syndicat d'Assainissement d'Insming pour le compte de la commune de Nelling :

- M. Christophe THIEL, délégué titulaire,
- M. Durkut CAN, délégué titulaire,
- M. Joseph BETTING, délégué suppléant,
- M. Mathieu POTIE, délégué suppléant,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **01.29 Désignation des représentants au SDEA pour une partie de la compétence GEMAPI**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner pour la compétence Grand Cycle de l'Eau GEMAPI partiellement transférée, les délégués suivants :

1. M. Claude DECKER
2. M. Roland ROTH
3. M. Jean-Luc LUTZ
4. M. Pascal TARILLON
5. M. Hubert BOURING
6. M. Marc ZINGRAFF
7. M. Pierre-Jean DIDIOT
8. M. Yves ZINS
9. M. Sébastien SCHMITT
10. M. Bernard FOUILHAC-GARY
11. M. Armand GILLET
12. M. Bernard CLAVE
13. M. Jean-Luc ECHIVARD
14. M. Cyrille FETIQUE
15. Mme Sonia BUR
16. M. Joël NIEDERLAENDER
17. Mme Christiane MALLICK
18. M. Bertrand POTIE
19. M. Roger HEIM
20. M. Daniel MULLER
21. M. Michaël FREYERMUTH
22. M. Michel ROUCHON

De désigner pour la compétence Grand Cycle de l'Eau GEMAPI, parmi ces délégués, un Conseiller Territorial pour le Territoire de Bassin Versant Sarre :

1. M. Claude DECKER

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**01.29 Désignation des représentants au SILMA pour une partie de la compétence GEMAPI**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du Syndicat Mixte de la Ligne Maginot Aquatique, les seize délégués titulaires suivants :

1. M. Claude DECKER, Puttelage-aux-Lacs
2. M. Gérard DURAND, Puttelage-aux-Lacs
3. M. Armand GILLET, Hilsprich
4. M. Fabien DOLISY, Hilsprich
5. M. Bernard CLAVE, Holving
6. M. Olivier DAUSSE, Holving
7. M. Jean-Luc ECHIVARD, Rémering-lès-Puttelage
8. M. Jean-Jacques LINDEN, Rémering-lès-Puttelage
9. M. Vincent LEONARD, St-Jean-Rohrbach
10. M. André JACQUIN, St-Jean-Rohrbach
11. M. René GRATZIUS, Loupershouse
12. M. Denis LACROIX, Loupershouse
13. M. Sylvain NEUGEBAUER, Richeling
14. M. Freddy LITTY, Richeling
15. M. Hubert GOLDITE, Le Val de Guéblange
16. M. Raymond BOUSCHBACHER, Le Val de Guéblange

De désigner les 8 délégués suppléants suivants :

1. M. Jean-Marie TRINKWELL, Puttelage-aux-Lacs
2. M. Christian LORENTZ, Hilsprich
3. M. Jean-Joseph ROUFF, Holving
4. Mme Jeannine QUODBACH, Rémering-lès-Puttelage
5. M. Régis WILSIUS, Saint-Jean-Rohrbach
6. M. Damien LEFEVRE, Loupershouse
7. Mme Valérie CASPAR, Richeling
8. Mme Sonia BUR, Le Val de Guéblange

**01.30 Désignation des représentants au SDEA pour les compétences intégralement transférées en matière d'assainissement pour Kalhausen et Kirviller et de GEMAPI pour Siltzheim**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner, pour la compétence assainissement, les délégués suivants :

1. M. Michaël FREYERMUTH pour la commune de KALHAUSEN
2. M. Ludovic ESTREICH pour la commune de KIRVILLER

De désigner, pour la compétence grand cycle de l'eau GEMAPI, le délégué suivant :

1. M. Sébastien SCHMITT pour la commune de SILTZHEIM

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **01.31 Désignation d'un représentant au réseau NATURA 2000**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Gaston MEYER en tant que délégué au sein de l'association du réseau NATURA 2000,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

### **01.32 Désignation des représentants à l'association AtMO Grand Est**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein d'AtMO Grand Est :

- M. Jean-Bernard BARTHEL comme délégué titulaire,
- M. Durkut CAN comme délégué suppléant,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **01.33 Désignation d'un représentant à l'association GEME**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Jean-Bernard BARTHEL pour représenter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'association GEME,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **01.34 Désignation des délégués au sein de l'association Mosaïk Cristal**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégués au sein de l'association Mosaïk Cristal :

1. M. Marc ZINGRAFF
2. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
3. M. Philippe LEGATO
4. M. Jean-Bernard BARTHEL
5. M. Denis PEIFFER
6. M. Jean-Claude CUNAT
7. M. Roger HEIM
8. M. Pascal TARILLON
9. Mme Nicole MULLER-BECKER
10. Mme Patricia MOMPER
11. Mme Sonia BUR
12. M. Jean-Luc LUTZ
13. Mme Evelyne FIRTION
14. M. Gérard BERGANTZ
15. Mme Michèle GABRIEL

D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.



### **01.35 Désignation des représentants à l'AVICCA**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Jean-Bernard BARTHEL comme délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'AVICCA,

De désigner Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF comme déléguée suppléante de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'AVICCA,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

### **01.36 Désignation des représentants à Moselle Fibre**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Jean-Bernard BARTHEL comme délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du comité syndical de Moselle Fibre,

De désigner M. Michel ROUCHON comme délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du comité syndical de Moselle Fibre,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

### **01.37 Désignation des membres au sein de la Mission locale**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de la Mission Locale du bassin d'emploi de Sarreguemines pour représenter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

1. M. Roland ROTH
2. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
3. M. Philippe LEGATO
4. M. Jean-Claude KRATZ
5. Mme Christiane HECKEL
6. Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

### **01.38 Désignation d'un représentant au sein de la commission "parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle"**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Jean-Claude CUNAT en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de la commission relative au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle,

D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

**01.39 Désignation des représentants au Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines(SMAS)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner, pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines, les 34 délégués titulaires et les 34 délégués suppléants suivants :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
ROTH Roland	ECHIVARD Jean-Luc
ZINGRAFF Marc	SCHWARTZ Jean-Marc
CRISTINELLI-FRAIBOEUF Sonya	VOGEL Jean-Claude
KRATZ Jean-Claude	LEGATO Philippe
NIEDERLAENDER Joël	WEISLINGER Pascal
BOURING Hubert	BLAZY Virginie
DECKER Claude	QUODBACH Jeannine
MALLICK Christiane	HEIM Roger
BANHOLZER Etienne	CAN Durkut
BUR Sonia	NICKLAUS Bernadette
DIDIOT Pierre-Jean	BOURBEAU François
FREYERMUTH Michaël	PEIFFER Denis
ESTREICH Ludovic	THINNES Corinne
FETIQUE Cyrille	CLAVÉ Bernard
GILLET Armand	THIRION Sylvie
HAXAIRE Henri	BREITENBACH Murièle
MOMPER Patricia	HECKEL Christiane
MOMPER Sandrine	BARTHEL Jean-Bernard
MULLER Daniel	MEYER Gaston
PHILIPPI Franck	CUNAT Jean-Claude
RUFF Hervé	DANN Alain
SENDRAS Jacques	JUNG Sébastien
TARILLON Pascal	MULLER-BECKER Nicole
ROUCHON Michel	GABRIEL Michèle
DORSCHNER Lucien	
FOUILHAC-GARY Bernard	
LUTZ Jean-Luc	
MULLER Jean-Pierre	
NEUGEBAUER Sylvain	
POTIÉ Bertrand	
SCHMITT Sébastien	
THIEL Christophe	
WEBER Michaël	
ZINS Yves	

**01.40 Désignation des représentants au Comité de Programmation LEADER**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégués titulaires et suppléants au sein du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale LEADER du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
1. M. Roland ROTH	1. M. Claude DECKER
2. M. Jean-Claude KRATZ	2. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
3. Mme Sonia BUR	3. M. Jean-Luc ECHIVARD
4. Mme Patricia MOMPER	4. M. Armand GILLET
5. M. Bernard FOUILHAC-GARY	5. M. Bernard CLAVE
6. M. Jean-Marc SCHWARTZ	6. M. Daniel MULLER

De charger le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

**01.41 Désignation des représentants au sein des Conseils de Surveillance des établissements publics de santé**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines :

1. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
2. M. Dominique GEY

De désigner au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines :

1. M. Gaston MEYER
2. Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires.

**01.42 Désignation des délégués au sein de l'association SaarMoselle Avenir et du GECT Eurodistrict SaarMoselle**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de l'association SaarMoselle Avenir :

1. M. Roland ROTH
2. M. Marc ZINGRAFF
3. Mme Christiane MALLICK

De désigner au sein du GECT SaarMoselle les représentants titulaires suivants :

1. M. Roland ROTH
2. M. Marc ZINGRAFF
3. M. Jean Claude KRATZ
4. M. Joël NIEDERLAENDER
5. M. Jean-Claude CUNAT
6. Mme Nicole MULLER-BECKER
7. Mme Véronique DOH
8. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF

De désigner au sein du GECT SaarMoselle les représentants suppléants suivants :

1. Mme Christiane MALLICK
2. M. Dominique LIMBACH
3. M. Jean Luc ECHIVARD
4. M. Pascal WEISSLINGER
5. M. Dominique GEY

6. Mme Jeannine QUODBACH
7. M. François BOURBEAU
8. Mme Michèle GABRIEL

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.43 Désignation d'un représentant à la Saarland Thermen Resort Rilchingen GmbH**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De désigner le Président, M. Roland ROTH, comme représentant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du Conseil de Surveillance de la Société « Saarland Thermen Resort Rilchingen GmbH »,

De désigner M. Marc ZINGRAFF comme suppléant,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**02. Finances**

**02.44 Composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 40 membres,

D'arrêter la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme suit :

- 3 représentants pour la Ville de Sarreguemines,
- 1 représentant pour chaque autre commune,

De demander aux communes membres de désigner les représentants qui siégeront au sein de la CLECT,

D'arrêter la liste nominative des représentants lors d'un prochain Conseil communautaire,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires au fonctionnement de cette commission.

**02.45 Adoption du règlement budgétaire et financier**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

D'adopter le règlement budgétaire et financier, tel que joint en annexe à la présente délibération.

D'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à entreprendre toute démarche nécessaire.

**02.46 Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2020**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De retenir la répartition dérogatoire libre et de prendre à sa charge, pour l'année 2020, la contribution totale de l'ensemble intercommunal du FPIC pour un montant de **1 496 494 €**, correspondant à la contribution de l'EPCI et de ses communes membres, selon les tableaux annexés,

D'autoriser le Président, ou le Vice-président délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

**02.47 Dotation de solidarité communautaire 2020 (DSC)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De retenir, pour le calcul de la dotation de solidarité, les critères obligatoires que sont la population et la répartition inversement proportionnelle au potentiel fiscal, ainsi que le critère de pertes de dotations de péréquation nationale,

De retenir, pour 2020, un montant de 439 345 € pour le critère de pertes de dotations de péréquation nationale et d'appliquer un taux de 84 % des pertes de dotations de péréquation nationale que sont la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation et la dotation de solidarité urbaine,

De retenir, pour 2020, un versement de 5 € par habitant pour le critère population, soit un montant de 336 970 €,

De retenir, pour 2020, un montant total de 421 282 € pour la répartition inversement proportionnelle au potentiel fiscal,

De verser aux communes, au vu des critères et des montants retenus, un montant total de dotation de solidarité 2020 qui s'élève à 1 197 597 €, selon la répartition figurant au tableau annexé à la présente délibération,

De demander à toutes les communes membres, à l'exception des communes de Frauenberg, Guebenhouse, Hazembourg, Ippling, Wittring et Zetting, de verser à la Communauté d'Agglomération le montant résiduel du FPIC 2020 des communes, au-delà du montant de 8 € par habitant pris en charge par la Communauté d'Agglomération, conformément au tableau récapitulatif joint en annexe,

De verser aux communes de Frauenberg, Guebenhouse, Hazembourg, Ippling, Wittring et Zetting un montant total de 504 €, dans la mesure où le FPIC 2020 de ces communes est inférieur à 8 € par habitant, selon le tableau récapitulatif joint en annexe,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

**02.48 Certification des comptes - présentation du rapport d'audit sur l'arrêté des comptes**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation de la synthèse du rapport d'audit sur l'arrêté des comptes établi par la Cour des comptes dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes,

D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**02.49 Certification des comptes - présentation du rapport d'audit sur les charges d'intervention**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation de la synthèse du rapport d'audit sur les charges d'intervention établi par la Cour des comptes dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes,

D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**02.50 Certification des comptes - présentation du rapport d'audit sur la maîtrise des risques, le contrôle interne et le suivi des recommandations**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation de la synthèse du rapport d'audit sur la maîtrise des risques, le contrôle interne et le suivi des recommandations établi par la Cour des comptes dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes,

D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**03. Ressources humaines**

**03.51 Droit à la formation des élus**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De fixer le droit à la formation de chaque membre du Conseil communautaire comme suit :

Art. 1 : Chaque conseiller communautaire ayant droit à dix-huit jours de formation par mandat, il pourra bénéficier de ce droit soit de manière fractionnée, soit de manière continue ; l'élu détermine librement le thème et le lieu de la formation, l'organisme qui le dispense, quel que soit son statut dans le Conseil communautaire. La formation doit développer des compétences liées aux fonctions qu'il exerce. Les voyages d'études sont exclus. Les formations sont dispensées obligatoirement par un organisme ayant reçu un agrément délivré par le Ministre de l'Intérieur.

Art. 2 : Toute formation d'une durée égale ou supérieure à six jours devra faire l'objet d'une demande écrite au Président avant le 30 octobre pour l'année suivante, de manière à pouvoir être

inscrite au budget primitif ; la répartition des crédits entre les élus est opérée sur une base égalitaire.

Art. 3 : Les demandes de formation enregistrées par les services communautaires font l'objet d'une prévision au budget primitif et seront retenues, par ordre de réception auprès des services communautaires, dans la limite des coûts des formations (l'enveloppe étant fixée au maximum à hauteur de 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la Communauté d'Agglomération). Par « coût de la formation », il faut entendre les frais d'enseignement, de déplacement et de séjour (hébergement et repas) et la compensation de la perte de rémunération de l'élue parti en formation. Les pertes de revenus donnent lieu à une compensation par la Communauté d'Agglomération. La compensation à laquelle l'élue a droit est limitée à 1,5 fois la valeur horaire du SMIC (dans la limite de 18 jours par mandat) et s'applique aussi aux non-salariés. Cette compensation est imposable.

Art. 4 : Si, pour des raisons budgétaires, une formation ne peut être accordée, les crédits inscrits étant consommés, elle sera inscrite de manière prioritaire l'année suivante si le conseiller communautaire maintient sa demande.

Art. 5 : Il est proposé aux conseillers communautaires de s'inscrire prioritairement dans les formations dispensées par la Fédération Départementale des Maires de Moselle.

D'inscrire un montant de 10 000 € pour 2020 au budget primitif,

De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année, en fonction notamment des demandes enregistrées et dans la limite de 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la Communauté d'Agglomération,

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **03.52 Adhésion au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de la Moselle garantissant les risques statutaires**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'accepter la proposition suivante du Centre de Gestion de la Moselle :

*Assureur* : CNP,

*Courtier gestionnaire* : SOFAXIS,

*Durée du contrat* : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024,

*Régime du contrat* : capitalisation,

*Préavis* : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

*Agents concernés par la couverture* : Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

*Liste des risques garantis* :

- Décès
- Accident imputable au service et maladie professionnelle,
- Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité, allocation d'invalidité temporaire en lien avec l'accident imputable au service et/ou la maladie professionnelle inclus dans les taux,

*Taux* : 1,70% de la masse salariale annuelle assurée,

*Franchise* : sans franchise,

*Prestations annexes* : assistance juridique et technique relative à l'assurance des risques statutaires et à la prévention des risques,

*Prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion de la Moselle* : 0,14% appliqué annuellement à la masse salariale assurée.

D'autoriser le Président à signer le contrat d'assurance, les conventions d'assurance en résultant et tout acte y afférent,

D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

De charger le Centre de Gestion de la Moselle de résilier, si besoin, la convention d'assurance statutaire en cours,

De prévoir les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

## **05. Affaires transfrontalières**

### ***05.53 Participation financière au partenariat de la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA)***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De donner son accord pour octroyer à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France une subvention de 4 943,43 € relative à l'année 2020 calculée sur la base du bilan annuel financier de fonctionnement et la fréquentation du nombre d'usagers du territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences de l'année 2019,

Etant précisé que le mandat correspondant sera émis au compte 657358 « Subventions aux autres groupements de collectivités » et que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget principal,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## **10. Habitat**

### ***10.54 Création d'une société d'économie mixte (SEM) de construction et de gestion de logements sociaux***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver le principe de l'opération de fusion de l'OPH Sarreguemines Confluences Habitat au sein de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat » en cours de constitution, à l'issue de son agrément sur le fondement de l'article L. 481-1 du CCH et en vue d'un adossement au groupe CDC Habitat, conformément à l'article L. 423-1-1 du même code,

D'approuver la prise de participation de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences au capital de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat » en cours de constitution, par un apport en numéraire de 130 270 euros, soit 13 027 actions,

D'inscrire au budget 2020 l'apport initial en numéraire d'un montant de 130 270 euros,

D'approuver les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat », annexés à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer les statuts, le pacte d'actionnaires et le bordereau de souscription d'actions, afin de procéder à la libération du capital,



De désigner M. Roland ROTH, comme représentant de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences à l'Assemblée générale de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat »,

De désigner M. Roland ROTH, M. Marc ZINGRAFF, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Mme Christiane MALLICK, M. Durkut CAN, Mme Bernadette NICKLAUS, Mme Sandrine MOMPER, M. Michel ROUCHON, M. Gaston MEYER, M. Jean-Luc LUTZ et M. Jean-Marc SCHWARTZ, comme représentants de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences au Conseil d'administration de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat »,

De désigner M. Roland ROTH, comme représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au Comité de coordination de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat »,

De désigner Mme Christiane MALLICK, comme représentante suppléante de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au Comité de coordination de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat »,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de l'opération, au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences.

#### **10.55 Adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH)**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de l'avis favorable du Préfet de Région et de valider ainsi définitivement le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération pour la période 2020-2025 afin de le rendre exécutoire,

De s'engager à tenir compte des recommandations émises par le Préfet, notamment en augmentant les objectifs de production de logements sociaux sur la commune de Sarralbe pour les porter à 50% par an durant la période de validité du PLH et en indiquant dans le document final les réflexions engagées pour combler les lacunes de desserte en transport collectif de la commune de Sarralbe,

D'autoriser le Président et la Vice-présidente déléguée à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **10.56 Convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour l'ancienne Banque de France**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président à signer la convention de maîtrise foncière opérationnelle sur le bien sis 6 rue Poincaré à Sarreguemines, avec l'EPFL et la Ville de Sarreguemines, annexée à la présente délibération,

D'inscrire ce site comme périmètre à enjeu du futur programme d'actions foncières de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **13. Equipements sportifs**

#### **13.57 Réalisation d'un gymnase communautaire - demande de subvention AMBITION MOSELLE**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De confirmer sa volonté de répondre aux attentes du collège Fulrad de Sarreguemines dépourvu de gymnase de rattachement,

De demander l'inscription du projet de salle multi-activités prévue sur la friche du quartier Gentil à Sarreguemines dans le contrat conclu avec le Département de la Moselle au titre du programme « Ambition Moselle »,

De solliciter une aide de 3 millions d'euros du Département de la Moselle au titre de ce contrat pour le financement du projet d'aménagement de ladite salle multi-activités qui permettra de répondre aux besoins du collège Fulrad et dont le montant des travaux est estimé 13 469 955 € HT (y compris les prestations supplémentaires dans le cadre de la candidature comme Centre de Préparation des JO 2024),

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à solliciter cette aide et à signer tout document relatif à cette demande.

### **17. Gestion du patrimoine**

#### **17.58 Acquisition d'une parcelle sur le ban de Hambach - Consorts GROSSE**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'acquérir auprès des Consorts GROSSE, propriétaires du terrain, la parcelle située sur le ban de Hambach cadastrée n° 322 section 47 d'une contenance de 161 m<sup>2</sup> pour un montant de 79,00 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents et tout acte nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

### **18. Transports**

#### **18.59 Rémunération des transporteurs des lignes régulières Fluo - Covid-19**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De verser 65% du coût contractuel aux transporteurs des lignes régulières Fluo Grand Est pour les élèves que la Communauté d'Agglomération a affectés sur ces lignes au second semestre de l'année scolaire 2019/2020, et ce, afin de tenir compte de la suspension du transport des scolaires durant 9 semaines sur 18 au cours de ce semestre,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions pour l'application de cette décision.

## **23. Développement durable et milieux naturels**

### **23.60 Animations Développement Durable 2020/2021**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'adopter le programme prévisionnel des animations en matière de développement durable pour la période de septembre 2020 à août 2021, pour un montant total de 30 000 € HT, comme suit :

- 9<sup>ème</sup> projet d'Education au Développement Durable (EDD) pour l'année scolaire 2020/2021 en partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale sur la thématique « Préservons l'Eau et les Paysages ! ». Les associations spécialisées « La Grange aux Paysages » et « Connaître et Protéger la Nature (CPN) Les Coquelicots » seront en charge de la formation et de l'accompagnement des enseignants, des animations en classe, de la coordination et de l'organisation de la journée de clôture pour un coût total estimé à 25 000 € HT,
- 9<sup>ème</sup> édition du Jour de la Nuit sur la pollution lumineuse les 9 et 10 octobre 2020 à Grosbliederstroff pour un coût estimé à 2 500 € HT,
- Voyage d'étude ou journée d'information à destination des élus sur une thématique à définir pour un coût estimé à 2 500 € HT,

De mettre en place les partenariats nécessaires avec les associations et intervenants,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de 2021, les crédits nécessaires en 2020 étant d'ores et déjà prévus,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents et contrats destinés à intervenir à ce titre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h20

Le Président du Conseil Communautaire,  
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire